



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 juin 2021



### Les élèves ont besoin de personnels qualifiés, pas de cours en ligne !

Le ministre Jean-Michel Blanquer a délibérément désorganisé l'école. Depuis le début de la crise sanitaire, l'obligation scolaire a été bafouée. Cours à distance, suppressions de milliers d'heures de cours, enseignants non remplacés, fermetures de classes, renvoi des élèves chez eux, animateurs sollicités pour remplacer les enseignants... Or, le rôle de l'Etat est de garantir « l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. »

Le ministre envisage d'utiliser cette situation pour faire basculer l'école dans autre chose que l'école.

#### **Pérenniser l'enseignement distanciel**

Dans le cadre du « Grenelle de l'Education », Jean-Michel Blanquer prend 12 engagements qui, en réalité, vont dans le sens d'un démantèlement sans précédent de l'école publique et laïque.

En particulier, l'engagement n°11 promet une « continuité pédagogique efficace ». S'agit-il d'annuler les fermetures de postes ? De créer massivement des postes d'enseignants ? Force est de constater que l'objectif du ministre est tout autre. Il compte améliorer le remplacement par « l'optimisation des organisations actuelles de remplacement en s'appuyant sur les ENT », « le recours à des dispositifs de type "cours en ligne" ou au travail en autonomie anticipé et encadré sous la surveillance d'un assistant d'éducation », « pour les chefs d'établissement, la possibilité de recourir à des heures supplémentaires ponctuelles pour les assistants d'éducation. »

Au même moment, « une application numérique dédiée au remplacement des professeurs absents est expérimentée dans la Somme, pour une généralisation au premier trimestre 2022. » C'est un pas de plus vers la « dématérialisation de l'Etat », en lieu et place de personnels qualifiés.

Toutes ces mesures accélèrent la commercialisation du service public d'Education nationale.

#### **Pour un recrutement massif de personnels titulaires**

Le ministre a annoncé 1 800 suppressions de postes dans le second degré pour septembre 2021, alors que la moyenne d'élève par classe explose. Dans le 1er degré, les moyens sont nettement insuffisants pour assurer les remplacements et les problèmes surgiront à nouveau dès la rentrée.

Nous exigeons que le ministre annule les suppressions de postes et les fermetures de classes, qu'il mette immédiatement en place les conditions d'un retour à l'école de tous les élèves, à 100% en présentiel avec la création massive de postes à la hauteur des besoins.

Nous appelons les parents d'élèves et les personnels à continuer de s'organiser ensemble pour porter les revendications en direction des autorités, et à mettre en discussion la question d'aller au ministère pour dire « STOP ! On n'accepte pas ! Rendez-nous les postes pour les élèves et laissez les enseignants enseigner ! »

### À propos de la FCPE

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des

pouvoirs publics. Quelque 1 300 000  
parents ont voté pour elle aux  
dernières élections scolaires.

[fcpe.asso.fr](http://fcpe.asso.fr)

**Contact presse FCPE :**

Laurence Guillerrou :  
06 82 81 40 82 /  
[fcpecom@fcpe.asso.fr](mailto:fcpecom@fcpe.asso.fr)



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse  
de la FCPE nationale.

[Se désinscrire](#)

© 2020 FCPE

[Voir la version en ligne](#)